STAGES HABILITATION ELECTRIQUE

*Etre capable d'exécuter, en sécurité, des **opérations** sur des installations et équipements électriques BT ou HT.*

Acquérir la connaissance de risques inhérents à l'exécution d'opérations au voisinage d'installations électriques BT et HT, et des moyens de les prévenir.

ELECTRICIENS

- Exécutants
  B1 – B1 V
- Chargé de Travaux
  B2 – B2 V
- Chargé d'intervention
  BR
- Chargé de consignation
  BC

NON ELECTRICIENS

- B0 /H0

RECYCLAGE tous niveaux, tous les trois ans, Préconisé par la CRAM

A.P.2.i